



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Politiques publiques et efficacité : en agriculture, une intervention nécessaire face à une logique de rente

M. Jacques Loyat

Résumé

L'analyse des politiques publiques est resituée dans un cadre théorique, avec rappel de la théorie de la rente ricardienne, de la rente néo-classique et des théorèmes du bien-être. La rigidité du facteur terre et son hétérogénéité créent des situations de rentes qui sont incontournables pour évaluer l'efficacité des politiques.

Abstract

Policy and efficiency : in agriculture, a necessary intervention to face a logic of rent.

The analysis of agricultural policies is placed within a theoretical framework, with a brief comment on the Ricardian and the neo-classical rents and the welfare theorems. Land being a rigid and heterogeneous factor, it creates such rents that public intervention becomes a necessity.

Citer ce document / Cite this document :

Loyat Jacques. Politiques publiques et efficacité : en agriculture, une intervention nécessaire face à une logique de rente. In: Économie rurale. N°220-221, 1994. Les revenus agricoles. Session de printemps 1993, 13 et 14 mai, au IAM de Montpellier, organisée par Jean-Pierre Butault, Bernard Delord et Patrick Rio, chercheurs au Département Economie et Sociologie Rurales de l'INRA. pp. 181-185;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4640>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_220_1_4640

Fichier pdf généré le 08/05/2018

POLITIKES PUBLIQUES ET EFFICACITE : EN AGRICULTURE, UNE INTERVENTION NECESSAIRE FACE A UNE LOGIQUE DE RENTE

LOYAT Jacques - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Direction de la Production et des Echanges

Résumé :

L'analyse des politiques publiques est resituée dans un cadre théorique, avec rappel de la théorie de la rente ricardienne, de la rente néo-classique et des théorèmes du bien-être. La rigidité du facteur terre et son hétérogénéité créent des situations de rentes qui sont incontournables pour évaluer l'efficacité des politiques.

POLICY AND EFFICIENCY : IN AGRICULTURE, A NECESSARY INTERVENTION TO FACE A LOGIC OF RENT.

Summary :

The analysis of agricultural policies is placed within a theoretical framework, with a brief comment on the Ricardian and the neo-classical rents and the welfare theorems. Land being a rigid and heterogeneous factor, it creates such rents that public intervention becomes a necessity.

Dans les débats sur les réformes des politiques agricoles, sont dénoncés pêle-mêle les gaspillages et pertes de bien-être de la société, les méfaits du libéralisme sauvage, ou encore les disparités et situations de rentes. Le prix mondial est tantôt une référence absolue pour la fixation des prix, tantôt un concept sans signification économique. Les positions les plus contradictoires s'affrontent.

Face au thème de l'efficacité des politiques agricoles, nous sommes alors conduits à nous interroger sur le cadre théorique de référence. Nous revenons ici sur la formation des prix en agriculture selon les schémas de représentation classiques et néo-classiques. Nous nous contenterons de rappeler quelques points fondamentaux de l'histoire de la pensée économique. Nous examinons successivement la théorie de la rente ricardienne, la théorie de la rente chez Allais (1943) et enfin la théorie du bien-être dans le modèle d'équilibre général.

1 - LA RENTE RICARDIENNE

Dans le chapitre II Des Principes de l'Economie Politique et de l'Impôt de David Ricardo, la rente est définie comme la portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire foncier pour avoir le droit d'exploiter le sol. En raison de la rareté de la terre et des différences de fertilité et de localisation, les rendements du travail sont décroissants. Ce qui fait hausser la valeur comparative des produits naturels, c'est l'excédent

de travail consacré aux dernières cultures, et non la rente payée au propriétaire. Le blé ne renchérit pas parce qu'on paie une rente, mais c'est au contraire parce que le blé est cher que l'on paie une rente.

La rente n'est pas un élément du prix du blé, elle a une double nature. La rente différentielle extensive est due à une différence de fertilité naturelle ou de localisation. La rente différentielle intensive est due à une application différente de capital et de travail à des terres de même fertilité. C'est finalement la demande qui commande l'offre et donc le prix. Un propriétaire donné tire un double avantage de la difficulté générale à produire : il obtient d'abord plus de productions par la mise en culture de terres marginales, et il est payé à des prix supérieurs.

On reconnaît ici aisément la situation de la Communauté avant la réforme : des prix garantis élevés sur les céréales ont permis de mettre en culture des terres peu productives ; la demande étant infinie en raison des mécanismes automatiques d'intervention, des prix élevés entraînent des excédents par rapport aux utilisations intérieures réduites et des tensions sur les marchés internationaux.

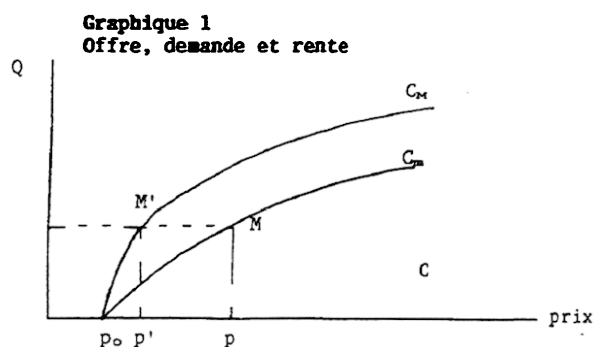
2 - LA RENTE CHEZ MAURICE ALLAIS

Dans son Traité d'Economie Pure (1943) Allais critique la théorie ricardienne de la rente, pour laquelle la rente du sol ne constitue pas un élément du coût de production. La rente est définie comme

"la valeur attachée aux biens dont la quantité est intrinsèquement limitée". La "rente unitaire" correspond au service de ce bien.

L'existence de terres de qualités différentes conduit à une pluralité des fonctions de production. La rente foncière apparaît essentiellement comme un élément d'égalisation des coûts. Allais situe son raisonnement dans le cadre de la théorie de l'équilibre général. Le modèle peut intégrer une pluralité des fonctions de production, une pluralité des centres géographiques et une distribution spatiale de l'économie.

Pour une terre donnée, la courbe d'offre est représentée par la courbe du coût marginal. La courbe d'offre relative à l'ensemble des terres est une fonction croissante des prix de marché (c'est-à-dire du coût marginal de la dernière terre mise en culture, la moins productive). L'intersection de cette courbe d'offre avec la courbe de demande définit le niveau de production nécessaire et le type de terre marginale mise en culture. La courbe d'offre est discontinue en raison de la discontinuité des terres de qualités différentes. Toutefois, s'il existe un très grand nombre de qualités de terres, on peut représenter la courbe d'offre par une courbe continue (graphique 1).



C_m représente le coût marginal (courbe d'offre), CM le coût moyen, C la demande et p le prix. L'aire $M'Mpp'$ représente la rente foncière globale.

La différence fondamentale entre Allais et Ricardo réside dans la représentation du fonctionnement de l'économie : prix de production pour le second, prix d'équilibre pour le premier. Tous deux se situent dans le cadre d'une économie concurrentielle et estiment que la mise en culture des terres économiquement les plus mauvaises est subordonnée à une élévation du prix du produit. Mais, pour M. Allais, comme pour les économistes néo-classiques, la rente du sol joue un rôle absolument analogue à celui du prix des autres facteurs de production. Le prix se forme au moment de l'équilibre.

3 - THEORIE DE L'EQUILIBRE GENERAL ET THEOREMES DU BIEN-ETRE

3.1 Les principes.

Dans un marché de concurrence, les producteurs et les consommateurs ne peuvent affecter

individuellement les prix sur le marché. Chaque producteur maximise son profit et chaque consommateur maximise son utilité à partir de l'ensemble des choix possibles de consommation et de production et compte-tenu des prix donnés sur le marché. La concurrence suppose une parfaite transparence et une égale information des agents.

Le modèle d'équilibre général implique une totale planification de l'économie pour que les productions et les consommations décidées soient effectivement réalisées. La recherche du concept de bien-être social conduit au concept d'optimum de Pareto, c'est-à-dire l'état dans lequel personne ne peut améliorer sa situation (profit, utilité) sans détériorer celle d'un ou plusieurs autres agents, et étant entendu que la demande totale n'excède pas l'offre totale.

En l'absence d'externalités et de non-convexités dans les technologies (rendements d'échelle non croissants), les deux théorèmes du bien-être s'appliquent : tout équilibre de concurrence est Pareto-efficace, et toute allocation Pareto-efficace peut être obtenue à partir d'un équilibre de concurrence, avec des transferts entre consommateurs. Les conséquences en terme de politique économique sont très fortes : toute politique de prix, de quota, et d'une manière générale de soutien aux productions est inefficace du point de vue de l'optimum de Pareto. Seuls des transferts aux consommateurs peuvent être souhaitables socialement.

Tout n'est pourtant pas aussi simple, même du point de vue du modèle pur de concurrence. Nous pouvons le mettre en évidence avec un modèle simplifié d'échange.

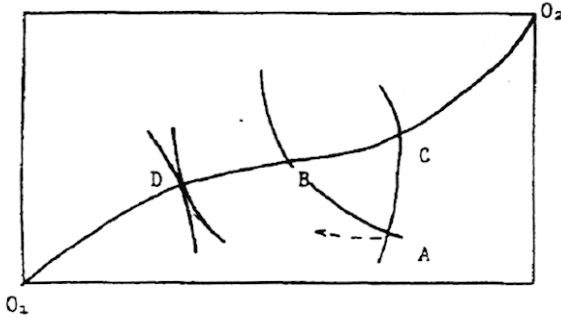
3.2 Choix de l'équilibre.

Soit une économie avec deux individus qui consomment deux biens x et y . x_i et y_i désignent les quantités consommées par la i ème personne ($i=1,2$), dont l'utilité est mesurée par $U_i(x_i, y_i)$. Le montant total des biens x et y est fixe. A l'équilibre, le taux marginal de substitution de x par y est le même pour chaque consommateur. Il peut exister une infinité de points présentant ces caractéristiques. L'ensemble des points correspondants définit la courbe des contrats possibles. Le graphique suivant représente la boîte d'Edgeworth où les axes définissent les quantités de biens x et y .

Les dimensions de la boîte correspondent au total de chaque bien disponible dans l'économie, soit x et y . Tout point A intérieur à la boîte représente une répartition de ces deux biens pour chaque individu. Tout point A réalisable est situé à la fois sur une courbe d'indifférence de 1 et tracée dans le repère ayant pour origine O_1 , et sur une courbe d'indifférence de 2 et tracée dans le repère ayant pour origine O_2 . L'ensemble des points pour lesquels les courbes U_1 et U_2 ont la même pente, soit ici par exemple la courbe O_1O_2 , définit la courbe des contrats. Cette courbe représente l'ensemble des points d'équilibre possibles, c'est-à-

dire ceux pour lesquels les gains issus du commerce sont épuisés.

Graphique 2
Boîte d'Edgeworth et courbe des contrats



Bien que cette courbe des contrats soit une courbe de points d'équilibre, elle n'en représente pas moins une courbe des conflits puisque le déplacement le long de cette courbe traduit à la fois le gain d'un individu au détriment de l'autre. Supposons que l'on parte du point A. La solution d'équilibre des transactions se situe sur la courbe O1O2 entre B et C. Toutefois, sans plus de précisions sur la manière dont les transactions sont conduites, on ne peut savoir exactement à quel point du segment BC l'équilibre va s'établir.

Le premier théorème du bien-être nous indique que tout équilibre de concurrence est Pareto optimal. Ainsi, tout point sur la courbe des contrats ne peut être déplacé sans désavantager l'un des individus par rapport à la situation initiale.

Le deuxième théorème nous dit que tout point Pareto optimal (ici, situé sur la courbe des contrats) peut être atteint dans le cadre d'une économie de concurrence et qu'il correspond à une situation d'équilibre. Toutefois, des transferts de ressources peuvent être nécessaires pour qu'un point particulier soit atteint. Supposons que nous voulions atteindre le point D (extérieur au segment BC). Une réallocation des ressources sera au préalable nécessaire si on veut que le chemin pour parvenir à cet équilibre Pareto optimal en D se fasse dans le cadre d'une économie concurrentielle.

Le deuxième théorème du bien-être sert généralement d'appui théorique pour justifier la supériorité des transferts sur toute politique sur les prix en raison des distorsions de concurrence qu'elle entraîne. Toutefois nous devons considérer que cette appréciation porte en soi un jugement de valeur qui sort du cadre objectif de la théorie économique. L'exemple du passage du point A au point D montre que du strict point de vue des deux individus de notre économie simplifiée le passage à une situation d'équilibre Pareto efficace n'est pas en soi nécessairement un progrès.

3.3 Une fonction sociale de bien-être.

Le concept de Pareto efficacité est un critère normatif qui est par lui-même insuffisant pour

décider quel équilibre est souhaité pour la Société dans son ensemble. Peut-on définir une fonction sociale de bien-être qui permette de choisir parmi les nombreux équilibres possibles ? Une telle fonction, si elle peut être construite, doit représenter les préférences de la Société dans son ensemble. Arrow (1950) a montré la difficulté, voire l'impossibilité, à construire une telle fonction.

Soit la fonction

$$W = f(U_1, \dots, U_m),$$

où U_1, \dots, U_m sont les fonctions d'utilité des m individus de la société considérée. Il est fréquemment utilisé une fonction linéaire de la forme

$$W = \sum_i \alpha_i U_i(x_i), i = 1, \dots, m.$$

Les α_i représentent des poids des utilités individuelles ($\alpha_i > 0$ pour tout i). x_i est l'allocation des ressources (vecteur de dimension k) de l'individu i .

La fonction $W : R^m \rightarrow R$ est une fonction croissante en chacune des utilités individuelles. On peut alors montrer que si l'allocation x^* maximise une fonction sociale de bien-être, alors x^* est une allocation Pareto efficace. Par ailleurs, si x^* est une allocation Pareto efficace avec $x_i \gg 0, i = 1, \dots, m$, si les fonctions d'utilité U_i sont des fonctions concaves, continues et monotones, alors il existe un choix de coefficients de pondération α_i tel que x^* maximise $\sum \alpha_i U_i(x_i)$ sous les contraintes de ressources dans la société (VARIAN, 1984).

Cette proposition ne nous dit rien de plus que ce que nous savions, c'est-à-dire : si nous choisissons un équilibre, il est toujours possible de trouver une combinaison de pondérations telle que la fonction sociale de bien-être est à son maximum.

Ainsi, le modèle d'équilibre concurrentiel conduit à des allocations efficaces, du point de vue du critère de l'optimum de Pareto. Mais il ne dit rien sur la distribution des revenus. Le choix de la distribution des revenus revient au choix de la réallocation des ressources, ce qui amène à choisir arbitrairement (du point de vue de la théorie présente) une fonction sociale de bien-être particulière.

3.4 Une concurrence imparfaite, des marchés incomplets.

Le modèle d'équilibre général conduit à recommander de se rapprocher des conditions de la libre concurrence et du libre échange chaque fois que des rigidités apparaissent. Toutefois, des justifications à des politiques d'intervention et de soutien dans l'agriculture peuvent être trouvées, tout en restant dans le même cadre théorique de référence. Ainsi, dans le domaine agricole, on peut évoquer les coûts administratifs pour effectuer des transferts, la faible divisibilité des exploitations, le lien entre le revenu agricole et la productivité du

travail, l'existence de marchés incomplets, par exemple les externalités liées à l'environnement, la concurrence imparfaite et le protectionnisme dans d'autres secteurs et sur les marchés internationaux (FOLMER et al., 1993). Deux aspects nous semblent importants pour l'agriculture : la rigidité du facteur terre et les externalités positives.

a) La terre.

La terre doit être considérée comme un facteur spécifique à une entreprise. La rémunération de ce facteur prend la forme d'une rente, qui peut être interprétée comme un élément du coût (voir Allais).

Soit j les exploitations agricoles d'un même type. On peut pour simplifier faire l'hypothèse que les terres de chaque exploitation sont homogènes et que le type correspond à des terres à même niveau de productivité. Si l'on raisonne en terme d'activités, on peut faire l'hypothèse que l'optimisation va se faire sur l'ensemble de l'activité du secteur agricole. Nous obtenons alors le programme suivant :

$$(1) \quad \begin{cases} \max \sum_j \pi_j(pS, p, f_j) \\ f_j \geq 0 \\ \text{sous les contraintes} \\ f_j \leq F_j \\ \sum_j f_j \leq F \\ j = 1, \dots, m \end{cases}$$

avec

π_j la fonction de profit de l'exploitation type j ; π_j est choisie homogène et concave ;

f_j la surface des terres cultivées de type j ,
 F_j le total des surfaces disponibles des terres du type j et F l'ensemble des surfaces disponibles ;

p et pS respectivement les prix des inputs et des outputs.

Supposons que le produit soit unique et homogène (par exemple du blé). Soit y_j le rendement de la terre j , v_j le coût des intrants (charges variables) par unité produite sur cette même terre. Le système (1) devient :

$$(2) \quad \begin{cases} \max \sum_j [y_j(pS) \cdot f_j \cdot pS - y_j(pS) \cdot f_j \cdot v_j(pS)] \\ f_j \geq 0 \\ \text{sous les contraintes} \\ f_j \leq F_j \quad (\mu_j) \\ \sum_j f_j \leq F \\ j = 1, \dots, m \end{cases}$$

On suppose que la dernière terre marginale ne dégage pas de rente. Soit J cette terre. On peut écrire les contraintes du système (2) de la manière suivante :

$$f_j = F_j \text{ pour tout } j \neq J, \text{ soit } \mu_j > 0$$

$$f_j < F_j \text{ pour } j = J, \text{ soit } \mu_j = 0 \text{ et } \mu = 0$$

En dérivant le lagrangien, issu du système (2), par rapport à la surface, on obtient :

$$\mu_j = y_j(pS) \cdot pS - y_j(pS) \cdot v_j(pS)$$

Pour la terre J (terre marginale) la rente est nulle, $\mu_j = 0$ et $pS = v_j$.

Le prix du produit est fixé par les conditions de production sur la terre marginale, celle-ci étant déterminée par la demande (équilibre offre et demande). La notion de terre marginale est évidemment liée aux conditions techniques de production du moment, aux prix d'équilibre et aux opportunités de substitution d'autres productions.

Que signifie dans ces conditions une libéralisation totale des échanges ? Dans le cas d'une concurrence parfaite, le prix de marché se fixera sur les conditions de production les plus mauvaises. Les prix devraient donc logiquement augmenter sur les marchés internationaux. On peut toutefois faire deux remarques.

Tout d'abord, le raisonnement précédent reste valable si et seulement s'il y a parfaite transparence des marchés. Or, rien ne permet de penser que les marchés internationaux soient transparents et concurrentiels (voir notamment la rigidité du facteur travail). Toute politique de dumping ne peut que créer des distorsions et rien n'est plus facile que le dumping puisque les terres qui ne sont pas marginales dégagent une rente différentielle.

La deuxième remarque concerne les conditions sociales de production. A taux de change donnés, la disparité des coûts des facteurs, notamment la main-d'oeuvre, est énorme d'un pays à l'autre. En cas de libéralisation totale des échanges doit-on aligner les coûts des facteurs sur les situations les plus basses ? Un risque d'appauvrissement pourrait en résulter avec une détérioration des infrastructures et une dévalorisation du capital.

b) Les externalités positives.

Actuellement, il est socialement admis que l'agriculteur ne produit pas que des biens alimentaires, mais aussi des services tels que l'occupation et la mise en valeur de l'espace. De telles activités ont un coût qui n'est généralement pas couvert faute de marchés.

Du point de vue de l'efficacité, la question de la valorisation de ces services se pose. Si l'on retient le mécanisme de la rente différentielle, il apparaît aisément que cette rémunération ne peut être effectuée par les prix des biens vendus sur le

marché. Rien ne garantit que la rente supplémentaire ainsi créée servira à rémunérer le service, au contraire. En effet, si l'on considère que l'occupation de l'espace dans les zones difficiles doit être protégée, la rente sera généralement d'autant plus grande que l'on s'éloigne de ces zones difficiles. On crée ainsi des rentes qui n'ont plus aucune justification économique ou sociale. Les questions qui se posent sont alors les suivantes : à quels prix faut-il rémunérer ces services et qui doit les payer ?

On peut à cet égard distinguer deux cas de figure. Dans le premier cas, le marché n'existe pas mais il peut être créé. Le prix est alors librement négocié entre les parties contractantes. Le rôle des Pouvoirs Publics doit se limiter à faciliter l'émergence de ces marchés nouveaux et à garantir la légalité des contrats-types.

Le deuxième cas concerne les services qui s'apparentent aux biens publics. Si dans une zone difficile, par exemple, la sauvegarde d'un paysage est jugée nécessaire par une collectivité et si elle passe par le maintien d'une population agricole, ou encore si ce maintien est jugé indispensable pour éviter une désertification, alors l'activité agricole devient un bien public. L'agriculteur ne peut espérer valoriser ce bien sur un marché. C'est à la Collectivité de décider du prix à payer pour garantir le service. Les modalités de négociation sont finalement de même nature que dans le premier cas. Seules les modalités de règlement diffèrent (redevances, taxes).

4 - LES ENSEIGNEMENTS DE LA THEORIE

Quel que soit le mode de représentation théorique de l'économie que l'on se donne, la rigidité du facteur terre en agriculture et son hétérogénéité créent des situations de rentes qui sont incontournables pour analyser l'efficacité des politiques publiques. En situation de concurrence

et à l'équilibre, le prix d'un produit s'établit au niveau du coût de production sur la terre marginale.

La théorie du bien-être permet, dans l'hypothèse d'une économie fonctionnant selon le modèle d'équilibre général walrassien, de raisonner en terme d'efficacité (l'optimum de Pareto), mais elle ne sait pas raisonner en terme d'équité (répartition souhaitable des revenus). L'existence de rentes différentielles n'est pas en soi injuste, puisque la rente rémunère un facteur de production qui a lui-même un prix. Et le marché est parfaitement juge de la rémunération de cette rente.

Toutefois, le raisonnement théorique précédent n'est vrai que dans l'hypothèse d'un modèle concurrentiel. Or nous avons de bonnes raisons de penser que l'économie ne fonctionne pas selon ce schéma ; voir par exemple l'existence de marchés incomplets (les services non rémunérés), la faible mobilité des facteurs, notamment au niveau international, l'existence de rendements d'échelle croissants à l'origine de stratégies d'accumulation qui s'opposent à l'annulation des taux de profit.

Le contexte historique et social est une donnée incontournable, dont pourtant s'affranchissent nombre d'économistes. Si nous considérons l'économie mondiale aujourd'hui, personne ne peut sérieusement imaginer qu'une politique de libre-échange permettrait d'obtenir une situation de concurrence avec une parfaite mobilité des facteurs et une unicité de leurs prix. C'est pourtant à cette seule condition que l'on peut parler d'un marché et d'un prix mondial pour un même produit. Les rentes différentielles permettent d'exploiter ces rigidités et elles favorisent les pratiques de dumping. La Communauté internationale se doit de réglementer ces pratiques.

L'arbitrage entre gestion publique et marché est finalement un choix politique de société qui ne relève pas de purs mécanismes de la théorie économique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

ALLAIS, M., 1943. - *Traité d'économie pure*. Imprimerie Nationale. Citations extraites de J.L. GUIGOU, 1982.

GUIGOU, J.L., 1982. - *La rente foncière : les théories et leur évolution depuis 1650*. *Economica*, Paris.

ARROW, K.J. 1950. - A difficulty in the Concept of Social Welfare. *The Journal of Political Economy*, 58, 328-46.

RICARDO, 1977. - *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*. 1817, traduction française Flammarion.

FOLMER, C., M.A. KEYZER, M.D.MERBIS, H.J.J.STOLWIJK and P.J.J.VEENENDAAL (1993). - *C.A.P. Reform and its Differential Impact on Member States*. Centre for World Food Studies, SOW-VU Research Memorandum, RM-93-01, February.

VARIAN, H.R. 1984. - *Microeconomic analysis*. Second edition. New York. London : W.W.Norton & Company.